

Procédure de constitution du dossier

1 - Dossier de candidature :

Les enseignants candidats à une reconversion dans une autre discipline doivent constituer un dossier qui comportera :

- Une fiche de candidature dûment complétée (annexe 2),
- Une lettre de motivation argumentée,
- Un curriculum vitae détaillé, précisant les différentes activités professionnelles mises en œuvre tout au long du parcours professionnel,
- Une copie des diplômes (nécessaire dans le cadre d'un changement de corps).

Les enseignants feront parvenir leur dossier sous couvert et avec avis de leur chef d'établissement pour **le lundi 8 janvier 2018 au plus tard** à la rectrice de l'académie de Reims, direction des ressources humaines – **bureau des relations sociales et de l'accompagnement des personnels - conseil en évolution professionnelle**, Rectorat de REIMS, 1 rue Navier, 51082 REIMS Cedex.

2- Calendrier et procédure :

De décembre 2017 à janvier 2018 :

Réception et examen des candidatures par le bureau des relations sociales et de l'accompagnement des personnels - conseil en évolution professionnelle.

De janvier à mars 2018 :

Entretien individuel en présence de l'inspecteur de la discipline demandée, un responsable de la formation et la conseillère en évolution professionnelle.

Fin mars 2018 :

Réunion de la commission académique de sélection des candidats à reconversion

Notification des décisions arrêtées par la rectrice aux enseignants.

Elaboration des plans de formation personnalisés par les corps d'inspection et choix des établissements d'exercice et des tuteurs en lien avec la division des personnels enseignants.

Mai 2018 :

Information des enseignants sur les modalités de formation et d'affectation relatives à l'année scolaire 2018-2019.

Septembre 2018 :

Prise de fonction dans la discipline de reconversion (ajustement du plan de formation si nécessaire).